

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er AVRIL 2025 à 19H30

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents :

- Monsieur PAGES Patrick
- Monsieur REMONDIN Marc
- Madame COUVILLERS Virginie,
- Madame GOURIO Lorène
- Madame HENRY Evelyne,
- Monsieur HARDY Hervé,

Procurations :

- Monsieur HUET Bruno ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick PAGES
- Monsieur GERVIN Ludovic ayant donné pouvoir à Monsieur REMONDIN Marc,

Absents :

- Monsieur HUET Bruno, absent excusé
- Monsieur GERVIN Ludovic, absent excusé
- Monsieur HARDY Nicolas, absent
- Monsieur GRILLET Pierre, absent.

Madame GOURIO Lorène est désignée secrétaire de séance.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

I) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2024

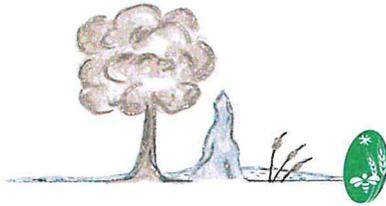
Monsieur le Maire donne lecture du précédent Procès-verbal.

Le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

II) Finances

2.1 – Approbation du compte de gestion – exercice 2024

Monsieur le Maire rappelle qu'après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion a été dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.



Il a été assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme. Ce dernier n'a fait remonter aucune observation ni réserve du conseil.

2.2 – Approbation du compte administratif – exercice 2024

Pour le vote du compte administratif, Monsieur le Maire est sorti de la salle. Madame Henry Evelyne a pris la présidence de la séance

Le compte administratif de l'exercice 2024 a été présenté au Conseil municipal comme suit :

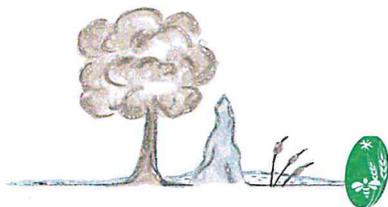
Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2023	110 090.31			270 189.55
Part Investissement 2023				-110 090.31
Total Résultat cumulé 2023	110 090.31			160 099.24
Cumul année 2024	186 580.13	247 067.69	396 068.33	479 159.81
Résultat de clôture		60 487.56		83 091.48
Résultat définitif	49 602.75			243 190.72

A la suite de cette présentation **le conseil municipal à l'unanimité a :**

- **Constaté** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Constaté** l'absence de restes à réaliser
- **Voté** et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2.3 – Affectation du résultat de l'exercice 2024 sur 2025

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'affectation du résultat suivant suite au résultat de l'exercice 2024 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 243 190.72€.



Pour Mémoire	
Résultat cumulé 2024 Fonctionnement Excédent	243 190.72
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	49 602.75
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	49 602.75
* Affectation à l'excédent reporté (lg 002 Fonctionnement)	193 587.97
Résultat cumulé 2024 Investissement Déficit	49 602.75
* Affectation au déficit reporté (lg 001 Investissement)	49 602.75

Le conseil municipal à l'unanimité adopte l'affectation du résultat proposé.

2.4 – Vote des taxes directes locales sur l'année 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il est rappelé que le vote des taux de fiscalité locale par une collectivité doit faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget, et ce, même si les taux restent inchangés. De fait, les communes et EPCI doivent adopter avant le 15 avril 2025, les taux de fiscalité applicables sur leur territoire pour ce qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

Malgré les hausses des différents produits, et pour cette année, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux.

Le conseil municipal à l'unanimité a décidé de maintenir les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 15.39 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.37 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55.18%

2.5 – Attribution des subventions pour l'année 2025



Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecey

1, rue Georges Bercher - 91720 PRUNAY-SUR-ESSONNE

Téléphone : 01 64 99 52 17 - Télécopie : 01 64 99 33 46 - Courriel : prunaysuressonne@orange.fr

www.prunaysuressonne.fr



Monsieur le Maire propose de reconduire et d'attribuer des subventions à certaines associations particulièrement engagées sur la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'attribution des subventions suivantes :

Associations	Montant de la subvention de fonctionnement
Le Souvenir Français	100€
Union nationale des combattants	200€
Association la passion du rouge	50€
Amicale Prunaysienne	2000€

2.6 – Vote du budget primitif 2025

Monsieur le Maire présente le projet étudié par la Commission Finance du budget primitif pour l'année 2025, se décomposant de la manière suivante :

En section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général Chapitre 011	134 350.00 €	Excédent brut reporté Ligne 002	193 587.97€
Charges de personnel et frais assimilés Chapitre 012	151 000.00€	Production services domaine vente diverses Chapitre 70	21 758.98€
Autres dépenses de gestion courante Chapitre 65	75 900.00€	Impôts et taxes sauf le 731 Chapitre 73	70 000.00€
Charges financières Chapitre 66	11 500.00€	Fiscalité locale Chapitre 731	198 000.00€
Atténuation de produits Chapitre 014	62 941.00€	Dotations et participations Chapitre 74	13 000.00€
		Autres produits de gestion courante Chapitre 75	50 000.00€
		Produits financiers Chapitre 76	0.00€
Virement à la section d'investissement Chapitre 023	112 000.00€	Produits (écritures d'ordre entre sections) Chapitre 042	1 344.05 €
Total général	547 691.00€	Total général	547 691.00€

Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecey



1, rue Georges Bercher - 91720 PRUNAY-SUR-ESSONNE
Téléphone : 01 64 99 52 17 - Télécopie : 01 64 99 33 46 - Courriel : prunaysuressonne@orange.fr
www.prunaysuressonne.fr



En section d'Investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté Ligne 001	49 602.75€	Virement de la section de fonctionnement Chapitre 021	112 000.00€
Emprunts et dettes assimilés Chapitre 16	34 000.00€	Subventions d'investissement Chapitre 13	155 808.00€
Immobilisations corporelles Chapitre 21	320 463.95€	Emprunts et dettes assimilés Chapitre 16	70 000€
.		Dotations, fonds divers et réserves Chapitre 10	18 000.00€
Opérations d'ordre entre sections Chapitre 040	1 344.05€	Excédents de fonctionnement capitalisés Chapitre 1068	49 602.75€
Total général	405 410.75€	Total général	405 410.75€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

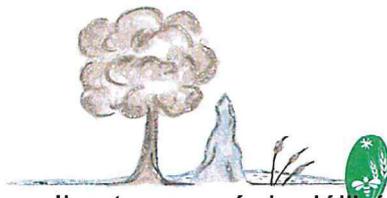
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	RECETTES	DEPENSES
Section de fonctionnement	547 691.00€	547 691.00€
Section d'investissement	405 410.75€	405 410.75€
TOTAL	953 101.75€	953 101.75€

III) Affaires générales

3.1 – Fixation montant loyer

Le logement situé au 10 Rue de Courcelles sera libéré le 1^{er} mai par le locataire actuel.



Il est proposé de délibérer sur le montant du loyer.

Adresse	A partir du 1^{er} mai 2025
10 rue de Courcelles	614.10 €

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la fixation du montant du loyer du logement situé au 10 Rue de Courcelles.

3.2 – Travaux

La commission travaux s'est réunie le 19 mars 2025 et après analyse des différents dossiers proposés au Conseil Municipal, les travaux suivants ont été pris en compte dans la construction du Budget Primitif 2025 ;

- Réfection de la clôture et du portail de l'école
- Création d'un jardin potager au sein de la cour de l'école
- Changement des ouvrants (portes et fenêtres) de l'école
- Réfection des sols, des murs et des sanitaires de l'école
- Aménagement routier à l'angle de la Rue de Sauxcelles et de la Rue de l'Essonne avec installations de feux tricolores à récompense
- Réfection de l'éclairage public avec remplacement des lanternes à sodium par des lanternes à LED
- Mise aux normes sécuritaires de l'arrêt de bus de la Rue des Rabiers.
-

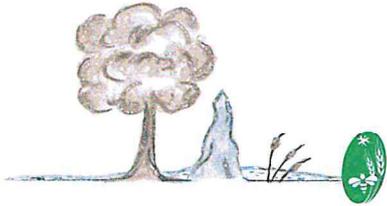
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte les propositions.

3.3 – Emprunt

Afin de réaliser les différents travaux qui seront subventionnés en grande partie par le Conseil Départemental et le Conseil Régional, tout en gardant un endettement acceptable, après avoir réalisé des efforts importants ces dernières années, nous devons emprunter afin d'équilibrer le budget 2025.

Après recherches auprès des différents financeurs, il est proposé de retenir :

la Caisse d'Epargne Ile de France, un emprunt d'un montant de 70 000€ dont les caractéristiques sont les suivantes :



Montant total : 70 000€

Date de versement des fonds : Versement en une, deux ou trois fois dans un délai maximum de 90 jours, à compter de la date de signature du contrat par la Caisse d'Epargne.

Durée d'amortissement : 15 ans

Amortissement : Progressif

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Base de calcul : 30/360

Taux d'intérêt : taux fixe 4.03%

Remboursement anticipé : Possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle

Frais de dossier : 300€

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette proposition financière et autorise le maire à signer tout document s'y rapportant

IV) Questions diverses et Informations :

4.1) Questions diverses

Monsieur Le Maire informe le Conseil que la SNCF va réaliser des travaux le long de la voie ferrée. Ceux-ci consistent à la pose d'une clôture entre la zone artisanale Jean Michel Daudu et le Hameau des Rabiers à la fin du mois d'avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le Maire.
Patrick PAGES.

